

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DES NATIONS UNIES
NEW YORK



Déclaration de la délégation du Sénégal à l'occasion de la
51^{ème} session de la Commission de la population et
du développement sur le thème « Villes durables,
Mobilité humaine et Migrations internationales »

New York, le 11 avril 2018

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

M'exprimant pour la première fois depuis le début des travaux de cette 51^{ème} session, je voudrais vous adresser ainsi qu'aux membres du bureau, mes chaleureuses félicitations pour votre brillante élection, tout en vous assurant de la pleine coopération de la Délégation sénégalaise.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Egypte et le Nigeria, aux noms, respectivement du Groupe des 77 et la Chine, et du groupe africain, et voudrait, à titre national, faire les observations ci-après :

Le thème de la présente session : « Ville durable, Mobilité humaine et migration internationale », reflète l'acuité des problèmes que rencontre l'humanité en matière de migration. C'est ainsi qu'en ce qui le concerne, le Sénégal a connu au cours des deux dernières décennies, une intensification et une diversification des migrations internes et internationales. En effet, mon pays est devenu à la fois un foyer de départ massif, un espace de transit et une destination pour des migrants en provenance d'autres pays.

Ces dynamiques constituent un enjeu majeur lié à la nature et la complexité du phénomène migratoire, ainsi qu'à ses effets sur le développement économique et social du pays, sur les migrants eux-mêmes et sur les communautés d'origine, de transit et d'accueil.

Elles posent de réels défis en matière de gestion et de prise en charge du phénomène migratoire par l'Etat, mais aussi par les autres acteurs que sont la société civile, les organisations syndicales, le secteur privé et les partenaires internationaux.

C'est justement pour relever de tels défis que le Sénégal vient d'adopter une politique nationale intégrée de migration dont le processus d'élaboration a été consensuel, participatif et inclusif car conduit en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés par les questions migratoires.

Cette Politique Nationale de Migration du Sénégal (PNMS), qui sera le cadre de référence en matière d'orientations stratégique et opérationnelle pour concrétiser la vision du Sénégal dans le domaine de la migration, vise à favoriser la prise en compte de la variable migratoire dans les priorités de développement du pays pour en faire un levier important de croissance soutenue, de capture du dividende démographique et de développement durable au Sénégal.

Elle sera opérationnalisée à travers un Plan d'actions prioritaires quinquennal qui se déclinera à travers des projets et programmes de développement sur la période 2018-2022.

Ce plan d'action s'adosse à des orientations stratégiques identifiées, s'articulant autour de onze (11) axes répartis dans quatre (4) Domaines d'activités stratégiques (DAS) :

DAS N° 1 : Migration, gestion des données, économie et emploi

DAS N° 2 : Migration, droits humains et genre

DAS N° 3 : Migration, santé et environnement

DAS N° 4 : Migration et gestion intégrée des frontières

Mesdames et Messieurs,

Les difficultés d'accès à l'emploi, pour les jeunes, dont le nombre dépasse la moitié de la population active, figurent parmi les causes majeures de la migration, pour des pays en développement tels que les nôtres.

C'est conscient de cela que le Gouvernement du Sénégal, soucieux de trouver des solutions pour faciliter l'insertion économique et social des jeunes, y compris dans leurs collectivités locales d'origine, a mis en œuvre des programmes de promotion active de l'emploi au profit des jeunes, en mettant l'accent sur l'information sur les opportunités d'emploi, le développement de l'entrepreneuriat et du micro-crédit, ainsi que la création de cadres de concertation et de participation au niveau local, le tout, en prenant en compte la dimension genre et protection de l'environnement.

Ces cadres de concertation et de participation visent :

- Au plan social, d'une part, à mettre en place des services de proximité à utilité sociale y compris pour les migrants et les jeunes candidats potentiels à la migration irrégulière, et d'autre part, à renforcer la participation citoyenne par l'implication, notamment des migrants, dans la gestion des affaires de leur quartier ;
 - Au plan économique, à appuyer les activités génératrices de revenu ;
 - Au plan environnemental, à développer une conscience éco-citoyenne pour l'amélioration du cadre de vie, la protection de l'environnement et la création d'emplois verts.

L'objectif général de ces mécanismes est de contribuer à la lutte contre la migration irrégulière par l'insertion socio-professionnelle des jeunes et par le renforcement des capacités des structures intervenant dans le développement local.

Pour lui assurer des résultats satisfaisants, un schéma de coordination et de suivi de la mise en œuvre de cette politique, est proposé. A cet effet, le Gouvernement du Sénégal s'engage à mettre en place les structures et les moyens permettant de dérouler ce schéma de coordination et de suivi afin que les actions des différentes structures concernées par la problématique migratoire s'articulent à l'intérieur d'un cadre politique cohérent d'harmonisation des stratégies et des interventions.

Je vous remercie de votre attention.